

tion, de concert avec mes Ministres, de préparer et de vous soumettre une mesure pour la solution du problème constitutionnel dont la discussion agite la Province depuis quelques années.

Une considération attentive de la position générale de l'*Amérique Britannique du Nord* a porté à conclure que les circonstances des temps offraient l'occasion, non simplement de régler une question de politique Provinciale, mais de plus de créer simultanément une nouvelle Nationalité.

J'entamai des négociations Préliminaires avec les Lieutenants-Gouverneurs des autres Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, et le résultat en a été qu'il s'est tenu, à Québec, dans le mois d'Octobre dernier, une assemblée composée de délégués de ces Colonies, représentant toutes les nuances de parti politique existant chez elles, nommés par les Lieutenants-Gouverneurs de leurs Provinces respectives, qui se réunirent ici, avec la sanction de la Couronne et sur mon invitation, pour conférer avec les membres du Ministère Canadien sur la possibilité d'effectuer une Union de toutes les Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*.

Cette conférence, après de longues délibérations, en est arrivée à la conclusion qu'une union fédérale de ces Provinces était possible et désirable, et le résultat de ses travaux est un projet de constitution pour l'Union proposée, contenu dans une série de résolutions que j'ai ordonné de mettre devant vous avec d'autres documents qui se rapportent au sujet.

Le plan général d'une Union, et le projet particulier proposé pour le mettre à effet, ont tous deux reçu l'approbation cordiale du Gouvernement Impérial.

Il faudra un acte du Parlement Impérial pour donner effet à l'Union projetée des Colonies, et le Secrétaire d'Etat m'a officiellement informé que les Ministres de Sa Majesté seront prêts à présenter un bill à cette fin au Parlement Impérial, aussitôt qu'ils auront eu avis que la proposition a reçu la sanction des Législatures représentant les différentes Provinces qu'elle concerne.

En recommandant à votre attention ce sujet, dont il est impossible d'exagérer l'importance pour vous-mêmes et pour vos descendants, je réclame pour lui de votre part une considération calme, sérieuse et impartiale.

Aux hommes publics de l'*Amérique Britannique du Nord* est maintenant laissée la décision de la question de savoir si la vaste étendue de pays qu'ils habitent sera réunie en un seul Etat, combinant dans ses limites tous les éléments de grandeur nationale, pourvoyant à la sûreté de ses parties constitutantes et pouvant contribuer à la force et à la stabilité de l'Empire; ou si les diverses Provinces dont elle se compose resteront dans leur présente condition fragmentaire et isolée, comparativement impuissantes pour leur aide mutuelle, et incapables de se charger de leur propre part de responsabilité impériale.

Dans la discussion d'une question d'une telle importance, mes vœux fervents sont que vos esprits arrivent à des conclusions propres à faire honneur à Notre Souveraine, à assurer le bonheur de ses sujets, et à tourner à l'avantage de votre propre réputation comme patriotes et comme hommes d'état.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Brown*,

*Ordonné*, Que le Discours de Son Exnellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres de la Législature soit pris en considération Lundi prochain.

*Ordonné*, Que les Votes et Délibérations de cette Chambre soit imprimés, après avoir été examinés par M. l'Orateur, et qu'il en ordonne l'impression; et que nul autre que celui qu'il désignera ne se permette de les imprimer.

*Résolu*, Qu'il soit nommé des Comités Spéciaux Permanents de cette Chambre pour les objets suivants:—1. Des Priviléges et Elections;—2. Des lois Expirantes;—3. Des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques;—4. Des Divers Bills Privés;—5. Des Ordres Permanents;—6. Des Impressions;—7. Des Dépenses Contingentes;—8. Des Comptes Publics;—9. Des Banques et du Commerce;—10. D'Immigration et de Colonisation; lesquels dits Comités auront respectivement pouvoir de s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur iceux; avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.